



Par
apprentissage

LES METIERS :

Avec un BTSa STA vous pouvez travailler en tant que :

- **Technicien animateur de production en industries agro-alimentaires**
- **Technicien de fabrication**
- **Technicien en recherche et développement**
- **Chef de ligne ou conducteur de ligne**
- **Assistant responsable de production**

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 30 ans
- Être titulaire du Bac
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance :

- **15 jours au CFA agricole**
- **15 jours en entreprise**

Soit par an :

- 21 semaines au CFA agricole
- 26 semaines en entreprises
- 5 semaines de congés payés

Durée de la formation : 2 ans

Début de la formation : deuxième quinzaine de septembre

POURSUITES D'ETUDES

- Licence Professionnelle (exemple : « Sécurité Sanitaire des Aliments » du pôle agro-alimentaire d'Auch) (niveau II)
- Titre de responsable du développement en agro-industrie (niveau II)
- Possibilités de passer des concours, de poursuivre en université,...
- Certificat de Spécialisation dans différents domaines de production





LE CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements généraux (12h par semaine)	
Accompagnement au Projet Personnel et Professionnel	1h
Économie générale - Droit du travail	2h
Communication - Animation	4h
Langues Vivante (anglais ou espagnol)	2h
Education Physique et Sportive	2h
Module d'Initiative Locale	1h
Enseignements technologiques et professionnels (23h par semaine)	
Traitement de données (mathématiques)	2h
Technologie de l'information et du multimédia	1h
Economie de filière	1h
Atelier de transformation (économie entreprise, génie alimentaire, génie industriel)	3h
Processus de fabrication (génie alimentaire, génie industriel)	3h
Composition et évolution des produits alimentaires (biochimie, microbiologie, statistique)	3h
Management de la qualité, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement	1h30
Applications par spécialité : génie alimentaire, biochimie, microbiologie, économie	5h30
Activités pluridisciplinaires	3h



L'OBTENTION DU DIPLOME

- Le diplôme s'obtient :
- Pour 50% en contrôle continu tout au long de la formation,
 - Pour 50% en examen final

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

En choisissant l'apprentissage, vous devenez salarié d'une entreprise.
Vous devez signer un contrat d'apprentissage avec **une industrie agroalimentaire**.
Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

LA GRILLE DE SALAIRE :

	Salaire mensuel minimum	
	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC